

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Dix Huit le Vingt Sept Mars à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents : F. Ballester, P. Cormier, M. Foidart, D. Guillerme, F. Téroute, F. Hervé, AM Goujon, J. Grévès, G. Thiery, A. Buzaré, JJ Marteil, AM Garangé, L. Monnerie, D. Renouf, , Z. Dano, S. Caroff, MC. Couf, MM Prévost, O. Huguet, A. Boudios, R. Hénault, L. Detrez, M. Le Teuff, M. David, PY Le Grogneq, C. Pecchia, P. Le Dro, V. Robin Cornaud

Absents excusés :

P. Guilbaudeau qui a donné procuration à L. Monnerie

C. Jourdain qui a donné procuration à A.M. Goujon

MF Guillemot qui a donné procuration à M. Foidart

Absent :

L. Médica,

Secrétaire : Marylise Foidart

Date de la convocation : 21 Mars 2018

Date de l'affichage : 21 Mars 2018

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 32

2018_28 : Subvention 2018 de la ville au CCAS

Rapporteur : A. Buzaré

Les recettes du budget du CCAS sont constituées pour partie, de la subvention versée par la ville.

Depuis 2015, l'attribution de cette subvention, se réalise en deux temps :

- En fin d'année (n-1) vote d'un montant forfaitaire de base
- Au mois de mars, à l'occasion du vote du budget, ajustement du montant à verser au CCAS.

Compte tenu des prévisions de dépenses et de recettes de fonctionnement 2018 du budget du CCAS, une subvention de **635 000 €** a été sollicitée auprès de la ville pour équilibrer ce budget, montant identique à celui de 2017.

La première attribution a été votée par le Conseil municipal le 28 novembre 2017 pour un montant de 500 000 €.

Il est donc proposé d'allouer le montant complémentaire soit **135 000 €** au titre de la seconde attribution.

Pour rappel :

CA 2015 : 690 000 €

CA 2016 : 600 000 €

CA 2017 : 635 000 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission des finances, personnel communal et des affaires économiques du 15 mars 2018,

DÉCIDE d'attribuer une subvention complémentaire de **135 000 €** au CCAS au titre de la seconde tranche de versement pour 2018.

Adopté à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME,
GUIDEL, le 28 Mars 2018
Le Maire,
Joël DANIEL

